



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 17 JUIN 2025

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants:	35
Nombre de présents :	27
Convocations :	11 JUIN 2025

Etaient présents : M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENO, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Hervé DEMORGNY, Mme Adeline POLLET, M. Clément THEODORE, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, M. Luc LESIEUR, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Gérard GUILLOPE, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane FERRAND, M. Mohammed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Pierre JOSELIER, Mme Khadija EL ARRAM, M. Jean-Baptiste BARDET, Mme Julie GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, M. Benoît HEBERT, M. Stéphane DELAHAYE et Mme Catherine DEPITRE.

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- M. Christophe DELAMARE
- Mme Luce PANE
- M. Stéphane BORD
- Mme Mathilde LESAGE
- Mme Evelyne DENOYELLE
- Mme Adeline DIANISSY
- Mme Lisa MADELEINE
- Mme Sylvie FAURE

Pouvoir à M. Pierre CAREL
Pouvoir à M. Alexis RAGACHE
Pouvoir à M. Pierre-Arnaud PRIEUR
Pouvoir à Mme Eve COGNETTA
Pouvoir à Mme Edwige PANNIER
Pouvoir à M. Laurent CASSARD
Pouvoir à M. Hervé DEMORGNY
Pouvoir à Stéphane DELAHAYE

--ooOoo--

Monsieur Stéphane FERRAND remplit les fonctions de Secrétaire.



2025/77

OBJET: Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 12 mai 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-28-4 ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu le décret n°2014-1604 du 23 décembre 2014 portant création de la Métropole Rouen Normandie ;

Vu la délibération du Conseil de la Métropole en date du 12 février 2024 qui a déclaré d'intérêt métropolitain la piste d'athlétisme située dans le stade Jean Adret à Sotteville-Lès-Rouen ;

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Métropole Rouen Normandie en date du 12 mai 2025 ;

Considérant que le Conseil de la Métropole en date du 12 février 2024 a déclaré d'intérêt métropolitain la piste d'athlétisme située dans le stade Jean Adret à Sotteville-lès-Rouen à partir du 1er septembre 2024 ;

Considérant que les modalités de transfert de la piste d'athlétisme du stade Jean Adret ont été étudiées par la CLECT du 12 mai 2025 ;

Considérant qu'il convient de se prononcer sur le rapport d'évaluation des charges transférées dans le cadre du transfert de la piste d'athlétisme du stade Jean Adret ;

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur ce rapport dans les termes de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le rapport de la CLECT du 12 mai 2025 joint en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

Le rapport de la CLECT du 12 mai 2025 est approuvé.

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Maire,

Conseiller Départemental



Alexis RAGACHE